

**DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE**

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2026\_028**

**Objet : M25.032 - Mission de DESIGN des BELVEDERES de contemplation des paysages de la chaîne des Monts de Flandre**

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025\_123 validant la convention constitutive du groupement – Projet européen Interreg VI Clim@TouVert – Passation des marchés conjoints permettant la mise en œuvre d'actions de développement et de valorisation touristique des produits tourisme de randonnée ;

Vu la délibération n°2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (216 000 euros HT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant que la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre a été désignée coordinatrice du groupement de commandes avec la Communauté de communes Hauts de Flandre et le Département du Nord pour la passation de la présente consultation ;

Considérant la publication du DCE n°CA-Coeur-de-Flandre\_59\_20251119W2\_01 sur la plateforme [www.marchessécurises.fr](http://www.marchessécurises.fr), le 21 novembre 2025 ;

Considérant que 4 sociétés consultées ont téléchargé le DCE ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 08 janvier 2026 à 12h00 ;

Considérant que seule la société AD'AUC a remis une offre ;

Considérant le rapport d'analyse des offres établi suite à l'ouverture de l'offre ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** D'attribuer et de signer la consultation suivante : « Mission de Design des Belvédères de contemplation des paysages de la chaîne des Monts de Flandre » ainsi que tous les avenants et documents y afférents avec l'opérateur économique suivant :

- AD'AUC (59000 LILLE), pour un montant global et forfaitaire de 25 000,00 € HT soit 30 000,00 € TTC.

La présente consultation démarre à compter de sa notification et se termine après le suivi et la réception des travaux de pose et d'installation des belvédères.

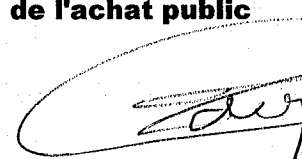
**Article 2 :** Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Fait à Hazebrouck, le 06 FEV. 2026**

**Par délégation,  
Le Vice-Président en charge des  
Finances, du pacte fiscal et financier et  
de l'achat public**

  
**Jérôme DARQUES**

